



# BASSINS

## Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 1<sup>er</sup> avril 2019 à 18h30

- Décide de fixer les séances du Conseil communal pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 ;
- Décide d'accorder son autorisation pour divers travaux de raccordement de la propriété sise rue du Cardelay 10 ;
- Décide de ne pas donner suite à la demande de citoyens de Le Vaud quant à la transmission de données sensibles du Contrôle de l'habitant, dans le cadre d'un projet de création d'une halle des producteurs dans leur village ;
- Décide d'accorder le permis de fouille à Swisscom Suisse S.A. sur la parcelle N°658, sise chemin de la Fin d'Enhaut ;
- Décide d'approuver l'avant-projet de mise sous toit à un pan d'une fumière sur parcelle N°391 sise les Bruets 2, en vue de sa mise à l'enquête publique ;
- Décide de prévoir le remboursement aux administrés de la taxe déchet 2014-2015 sous forme de ristourne, la Municipalité ayant été déboutée par la CDAP. Le Conseil communal définira les modalités ;
- Décide d'autoriser l'organisation de la 25<sup>ème</sup> édition de la course VTT Chésereux-Barillette les 17 et 18 août 2019 ;
- Décide de convoquer les opposants, le propriétaire ainsi que son architecte, dans le cadre du projet de construction d'une villa sur parcelle N°284 sise chemin de la Fin d'Enhaut.

La Municipalité